



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	40	40 + 16 pouvoirs

Date de convocation 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Frédéric BREGEARD, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER.**

Absents : **Christian GEX, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Thierry BIET, Adeline COIGNUS, Stéphane DECUGIS, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christelle VIVOT, Christine THOMAS, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Didier COLIN, Laurent KUREK, Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT, Ludovic CHAUMET, Virginie GENOT, Jonathan HAUVILLER, Catherine LAURAIN, Etienne MAIRE, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Thibault VALOIS, Ludvine GEANT, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Sabrina VAUDEVILLE à Yvette COUDRAY, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES à Florence DUPAYS, François GENAY à Jean-Paul FRANCOIS, Philippe SCHAEFFER à Bruno MINUTIELLO, Murielle GRIFFOUL à Dominique ROBERT, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Anne-Marie DI MARINO, Michel BOESCH à Benoît TALLOT, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Laurie PÉRISSE à Jocelyne CAREL, Edouard BABEL à Alain FORTIER, Jean-Luc DEMANGE à Francine GARNIER, Joël DONATIN à Michel GRAVIER.**

Monsieur Frédéric BREGEARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES : Budget Propreté - Ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO

N° de délibération : 2024_140

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	16	56	0	0	0

Au vu des besoins de trésorerie du Budget Propreté, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie qui prendra le relais de celle actuellement contractée auprès de la caisse d'épargne.

Après consultation bancaire et aux vues des propositions commerciales reçues, il est proposé de contracter auprès de Caisse d'épargne Grand Est Europe une ouverture de crédit d'un montant de trois millions d'euros (3 000 000 euros) dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie sera affectée au budget propre de la collectivité (Siret : 200 070 324 00070)

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») et remboursements par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sont les suivantes :

Montant	3 000 000 euros
Durée:	1 an maximum
Taux d'intérêt applicable :	ESTER flooré+ marge de 0.85%

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Frais de dossier : 3 000 € prélevés une seule fois

Commission d'engagement : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisée par le nombre de jours)

Les tirages sont effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil communautaire, après avis de la Commission Budget et Fiscalité et du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le contrat de la ligne interactive établi auprès de la Caisse d'épargne Grand Est Europe et à intervenir sur les bases précitées, aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.06.28 18:02:54 +0200
Ref:6793380-10185937-1-D
Signature numérique
le Président